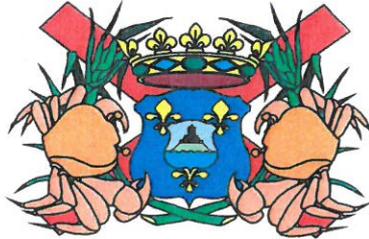


Région & Département de la Guadeloupe

COMMUNE DE MORNE A L'EAU



Extrait du Procès-verbal Des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille quatorze et le 14 Janvier

Les membres du Conseil Municipal de Morne-à-L'Eau se sont réunis en la maison commune et sous la présidence de Monsieur Jean Claude LOMBION, Maire, suite à sa convocation du 08 Janvier 2014.

Etaient présents (21): Monsieur Jean-Claude LOMBION, Madame Victoire JASMIN, Monsieur Philipson FRANCFORT, Madame Marcienne LORMEL/ARPHEXAD, Monsieur Edmond MARCEL, Madame Marianne LOYSON, Monsieur Patrick CORNELIE, Madame Laure PHAETON, Monsieur Roger BASTIN, Madame Maud URSULE, Monsieur Aristé ALPHONSE, Monsieur Valentin ODE, Madame Annette PRESSE, Madame Suzette DUPORT, Madame Lucienne DYVRANDE, Monsieur Aurel MIRRE, Madame Henriette ALEXIS, Monsieur Hugues MARIE, Monsieur Patrick EUGENE, Monsieur Jean BARDAIL, Monsieur Léonard JERUL

Etaient absents (12): Madame Florise CANVOT/VINCENT, Monsieur Renélien CABRIOLLE, Madame Jeanny-Claude MONTANTIN/VERCAUTRIN, Madame Marie-Anna PHAETON, Monsieur Bernard BOURGAREL, Monsieur Gérard BLOMBOU, Monsieur Daniello FOULE, Madame Marie-Line ALPHONSE/PHAETON, Madame Liliane DOCAN, Monsieur Sylvain FLEREAU, Madame Roselyne CARDOVILLE, Monsieur Eric MANNE

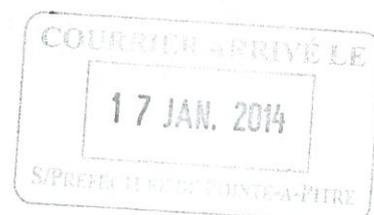
Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 33

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame LOYSON Marianne a été désignée pour assurer le Secrétariat.

Monsieur le Maire, ayant constaté la régularité de la procédure, est passé à l'examen de l'ordre du jour qui appelait notamment :

DELIBERATION N° 05-01-2014

OUVERTURE DE CREDITS DANS LA SECTION D'INVESTISSEMENT- ETAT DES RESTES A REALISER (Budget principal)



Le conseil municipal ;

Vu le code général des collectivités territoriales notamment son article L 1612-1 ;

Vu l'état des restes à réaliser au 31 Décembre 2013 ;

Considérant la nécessité d'ouvrir des crédits dans la section d'investissement du budget principal en vue du mandatement des engagements effectués sur l'exercice 2013, avant le vote du budget primitif 2014 ;

Après échanges de vues et avoir délibéré ;

A la majorité ;

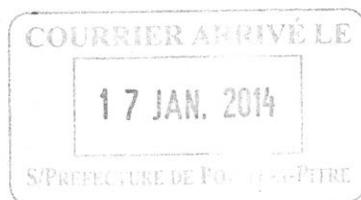
DECIDE

Article 1^{er} : L'état des restes à réaliser (section d'investissement) du budget principal de la ville arrêté, au 31 Décembre 2013, comme indiqué au tableau annexé à la présente, est adopté.

Article 2 : L'ordonnateur et le comptable public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour expédition conforme



Acte rendu exécutoire après envoi au contrôle de légalité Le

Formalités de publicité effectuées le _____

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif de Basse-Terre.

LIBELLE	CREDIT REPORTE ou ENGAGE	N° OPERAT°	COMPTE	FONCT°	ENTREPRISE	PAIEMENT EN COURS	OBSERVATIONS
Aménagement plage de Babin	40 000,00 €	832	20418	833	Conservatoire Littoral		
Construction maison de quartier	42 112,00 €		238	33	SEMSAMAR		- Convention du 17/06/06 Avenant n° 1 du .../12/06 Avenant n° 2 du 23/12/09
Trames vertes et bleues	61 845,00 €	832	2181	833	NAGOU	3 255,00 €	Lot 1 - Marché du 09/02/12
AMENAGT SENTIER DECOUVERTE	175 539,40 €						
Etude, aménagement et mise en valeur du canal des Rotours	1 325,75 €	832	2031	831	CONSERVATOIRE BOTANIQUE		Lot 1 - Marché du 09/02/12
Etude/travaux préalable à la réhabilitation du cimetiere	15 407,00 €	830	2031	026	GRUPE ELABOR CARAIBES		Marché du 06/08/12
Travaux dans les écoles	50 000,00 €	821	2135	213	SOTRAG	1 003,63 €	
	5 696,25 €	829	2135	020	CORBIN Michel		Marché du 06/08/12
	72 419,72 €	829	2135	020	EBDR		
	18 320,84 €	829	2135	020	PLAFO DECO		
	32 061,96 €	829	2135	020	CAP		
	26 575,90 €	829	2135	020	CAA		
	2 387,00 €	829	2135	020	ANCO	2 387,00 €	MISSION SPS
Mais° des sports & de l'animat°	46 204,00 €	829	2135				
Place Gerty ARCHIMEDE	237 743,26 €	241	238	824	SEMSAMAR M1	52 067,25 €	
			2313		AC3	41 653,80 €	
Etude RHI Cocoyer	12 051,00 €	630	237		AC4	144 022,21 €	
RHI Cocoyer 1ère Tranche	148 239,00 €	115	2318	824	SEMAG	12 050,83 €	
					SEMAG	74 013,40 €	
RHI Cocoyer 2ème Tranche	33 760,00 €	215	2318	824	SEMAG	74 225,53 €	
						10 075,77 €	
						23 683,35 €	
RHI Cocoyer 3ème Tranche	60 662,00 €	235	2318	824	SEMAG	37 721,06 €	
						15 527,28 €	
						7 413,30 €	
ZAC BLANCHET	4 535,74 €	133	2318	824	SEMAG	4 535,74 €	
ZAC DESVARIIEUX	274,56 €	133	2318	824	SEMAG	274,56 €	
AMENAGEMENT ZONE ESPERANCE	319 938,00 €	361	2318	824	SEMAG	267 091,00 €	
						52 847,00 €	
Pôle de Valorisation des Déchets	120 164,25 €	832	2318	812	SEMSAMAR Situat° N°1	92 214,64 €	
					SEMSAMAR Situat° N°2	27 949,61 €	
Réhabilitation de la décharge	427 644,71 €	832	2318	812	SEMSAMAR Situat° N°1	27 613,73 €	

LIBELLE	CREDIT REPORTE ou ENGAGE	N° OPERAT°	COMPTE	FONCT°	ENTREPRISE	PAIEMENT EN COURS	OBSERVATIONS
RENOVATION BIBLIOTHEQUE	250 000,00 €	822	2184		DOUZ' H	1 122,66 €	
			2184		DOUZ' H	1 918,85 €	
			2184	020	DOUZ' H	3 834,68 €	
			2188		CLIM SERVICES	606,00 €	
			2188		DECO MOUEZA	795,31 €	
			2183		GIG	4 340,00 €	
TOTAL	4 348 552,30 €					1 653 195,50 €	

Arrêté le présent état à la somme de (Quatre millions trois cent quarante-huit mille cinq cent cinquante deux euros et trente cents (4 348 552, 30 €)

Le 31 décembre 2013

Le Maire,

Jean-Claude LOMBION

